



Nos formations du secteur incendie répondent aux obligations réglementaires en vigueur :

### Dispositions générales du règlement de sécurité en ERP :

**MS 46 :** « Le service de sécurité incendie doit être assuré suivant le type, la catégorie et les caractéristiques des établissements : ...soit par des **personnes désignées** par le chef d'établissement et **entraînées à la manœuvre des moyens de secours** contre l'incendie et à l'**évacuation du public**... soit par des agents de sécurité incendie... ».

**MS 48 :** « L'**instruction des personnes désignées** pour assurer la sécurité contre l'incendie doit être conduite à l'initiative et **sous la responsabilité du chef d'établissement** ».

**MS 51 :** « Des **exercices d'instruction du personnel** doivent être organisés sous la responsabilité de l'exploitant. La date de ceux-ci doit être portée sur le registre de sécurité de l'établissement ».

### Dispositions particulières du règlement de sécurité en ERP

**J 35 :** « La surveillance de l'établissement doit être assurée par des employés spécialement désignés et **entraînés à la mise en œuvre des moyens de secours**. Le personnel affecté à la surveillance doit être **formé à l'évacuation des résidents par transfert horizontal** avant l'arrivée des secours et à l'**exploitation du SSI**. »

**J 39 :** « Tout le personnel de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie et être informé des consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer l'évacuation du public.

Des exercices pratiques, ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, doivent avoir lieu **au moins une fois par semestre**. »

**U 47 :** « **Tout le personnel** de l'établissement doit être mis en garde contre les dangers que présente un incendie dans un hôpital, être formé à l'exécution de consignes très précises en vue de limiter l'action du feu et d'assurer le **transfert horizontal** ou l'évacuation et doivent être entraînés à la manœuvre des moyens d'extinction...Des exercices d'évacuation simulée doivent être organisés périodiquement... »



## NOS ATOUTS



- Nos formateurs sont tous titulaires d'un diplôme d'état ou d'un agrément par une autorité de tutelle compétente
- Nos formateurs sont soumis à un maintien à niveau régulier de leurs connaissances et de leurs techniques pédagogiques.
- Charte d'engagement des formateurs garantissant le respect et la qualité des programmes pédagogiques
- Pour les formations continues, un suivi informatisé annuel de votre personnel
- Appuis et collaboration avec les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FAF (Fonds d'Assurance Formation)



## PROGRAMME

### Théorie (50%)

#### Savoir réaliser un sauvetage ou une extinction en sécurité

- Les fumées
- La propagation, le développement d'un feu

#### Les moyens de secours des établissements sanitaires

- Les moyens d'extinction (Extincteurs, RIA)
- Les organes de coupure de fluide (Vannes d'arrêt gaz, O2)
- Le compartimentage et le désenfumage
- Les cheminements, les dégagements et le plan d'évacuation
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI)

#### La conduite à tenir en cas d'incendie

- La gestion de l'alarme restreinte et la levée de doute
- L'alarme, l'alerte
- Le transfert horizontal et les consignes d'incendie
- Le transfert vertical

### PRATIQUE (40%)

#### Visite de votre établissement pour repérage des moyens de secours et des zones de mise en sécurité de votre établissement

#### Gestion des alarmes restreintes

#### Exercices pratiques de mise en sécurité

- Dégagement d'urgence
- Transfert horizontal et vertical

## OBJECTIFS

- Maîtriser les risques des incendies
- Connaître les mesures de sécurité et les moyens de secours dans les établissements sanitaires.
- Etre capable de mettre en place les procédures de transfert horizontal de personnes à mobilité réduite ou de résidents vers les zones protégées, en cas de départ d'incendie.

## INFOS PRATIQUES

### Public concerné

Tout personnel désigné pour intervenir en cas d'incendie

### Nombre de personnes

12 personnes au maximum

### Durée

3 heures soit 0,5 jour

### Validation

Evaluation continue  
Attestation de stage

### Pré-requis

Aucun

### Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit  
Vidéoprojection format Powerpoint + Animations  
Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation  
Livret de formation remis aux stagiaires